

Accès à la déontologie : bilan et perspective des formations en France

Mercredi 17 mai 2017

Auditorium Colbert – 18h/21h

Galerie Colbert, 2 rue Vivienne – 75002 Paris

Pourquoi procéder à un état des lieux des formations en déontologie ?

De plus en plus de personnels intègrent les effectifs des musées sans avoir acquis au préalable une formation spécifique « musée ».

Des fonctions telles que les finances, les RH, l'événementiel, la recherche de mécénat, l'accueil et la sécurité, les développements web et réseaux ... reposent sur des compétences élevées acquises en formations supérieures ou grandes écoles et sont applicables sans formations complémentaires aux missions actuelles de « gestion » des musées. Ces missions prennent de plus en plus de poids dans les établissements, sous l'influence du besoin d'améliorer le ratio recettes/dépenses, d'augmenter la fréquentation, de renforcer la sécurité des visiteurs ...

C'est un enrichissement humain en même temps qu'un changement substantiel dans les qualifications des personnels de musées, qu'on aurait pu jusqu'à récemment décrire comme des métiers où l'on conserve, enrichit, restaure des collections patrimoniales pour les rendre visibles aux publics. Telle est en substance la définition du musée par l'ICOM, définition qui est assortie d'un « code de déontologie » dont la lecture convainc qu'au-delà de principes, il exprime les valeurs qui lient entre eux tous les intervenants de la chaîne qui va de l'objet au visiteur et en constitue, ce faisant, la culture commune.

Force est de constater que les professionnels formés dans un cadre non spécialisé n'accèdent pas tous à cette culture commune et n'ont pas tous bénéficié d'un cursus de déontologie. A tous les étages de la hiérarchie d'un musée, on croise des agents qui n'ont pas connaissance du « code de déontologie », ni même de son existence, ni même de l'existence de la loi Musée qui, pourtant, les oblige.

Jusqu'à quel point ce constat se vérifie-t-il, est-ce dommageable et si oui, que faire pour y remédier ?

C'est l'objet de la session d'information organisée par ICOM France et l'INP le 17 mai prochain.

Plus concrètement, il s'agirait d'éclairer les aspects suivants :

- Si, au sein des écoles spécialisées, la déontologie occupe une place importante parfois même élargie à tous les cadres de la fonction publique, qu'en est-il des formations universitaires ou des formations en écoles privées ?
- Quand elles existent, quelle est la nature de ces formations, quel en est le contenu et de quel poids pèsent-elles dans l'évaluation des connaissances ?

- Quelles formations en sont totalement dépourvues et dans ce cas, que pouvons-nous proposer pour que, dès son recrutement dans un musée, toute personne - quelle que soit sa fonction et sa position hiérarchique - bénéficie d'une possibilité d'accéder à un temps d'acquisition de cette connaissance?
- Comment sensibiliser les dirigeants des établissements muséaux à cette problématique ?
- Quel « service » ou quel outil pédagogique ICOM France peut-il proposer à cet égard ? Des pistes simples sont évoquées : construire un module de type « MOOC » accessible en ligne, se déplacer à la demande lors des « journées d'intégration des nouveaux arrivés », pour une lecture animée du code de déontologie ...

18h. Accueil

Philippe BARBAT, directeur de l'Institut national du patrimoine et Juliette RAOUL-DUVAL, présidente d'ICOM France

Intervenants

18h15. Isabelle BRIANSO, maître de conférences en muséologie – université d'Avignon et des Pays de Vaucluse et administrateur d'ICOM

18h45. Annaïg CHATAIN, conservateur du patrimoine, adjointe au directeur des études du département des conservateurs & David SEGUIN, secrétaire général adjoint – Institut national du patrimoine

18h55. Marie-Agnès GAINON-COURT, consultante et formatrice ICOM Suisse

19h05. Vincent NEGRI, chercheur au CNRS/Institut des Sciences sociales du Politique – ENS Cachan, université Paris Ouest Nanterre

19h25. Marie BERDUCOU, maître de conférences honoraire en conservation-restauration – université Paris 1

Modérateur

Laurent THURNHERR, directeur de la maison Robert Schuman et du musée de la Guerre de 1870 et de l'Annexion

19h45 Conclusion

Denis-Michel BOËLL, conservateur général du patrimoine honoraire et ancien président d'ICOM France

20h00 – 20h45. Débat avec la salle